



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 15 avril 2021**

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MIRABILLE Noelle, MARCO Claude, MAS Bernard, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MME MARQUET Nathalie.

Convocation en date du 8 avril 2021

Présents 14, absent excusé 1.

Procuration de MARQUET Nathalie à ROUCAYROL Guy.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 17 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

017/2021 TAUX IMPOTS LOCAUX 2021

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Il rappelle l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation et la fusion des parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En compensation de l'abandon de la taxe d'habitation, la commune récupère la part départementale de la taxe du foncier bâti.

Il propose de maintenir les taux actuels

Le conseil fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Année 2021	taux	Bases	produit
Foncier non bâti	66.06 %	93 600	61 832 euros
Foncier bâti	42.81 % (21.36 % commune)	977 500	418 468 euros

Soit un total de 480 300 euros et diverses compensations de 54 786 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

018/2021 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget principal 2021 :

Fonctionnement : 968 720 €

Investissement : 1 210 737 €

Soit un total de 2 179 457 €

Le conseil approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

CITY STADE : l'appel d'offres lancé la semaine prochaine. Les travaux seront réalisés dans l'été.

COUR DE L'ECOLE : les subventions ont été demandées. Les travaux seront réalisés en 2022.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Certaines communes ont instauré un permis de louer. La communauté propose cette compétence pour un coût de 2 euros par habitant.

Ce contrôle est réalisé avant la location par un agent de la communauté pour vérifier l'état du logement.

Le conseil n'en voit pas l'utilité sur POUZOLLES.

PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La documentation a été envoyée aux élus. Il s'agit d'une projection de l'avenir de la communauté de communes. Le prestataire en charge du projet organise des réunions notamment à Autignac le 23 avril à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.